DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

ABIVAX

Société Anonyme au capital de 629.308,18 euros
Siège social : 7-11 Boulevard Haussmann
75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DocuSigned by:
Marc De Garidel
F6C484F12A6B414...

Certifiés conformes

Le Président Directeur Général

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 254	70	1 184	1 187
Fonds commercial	36 663	14 326	22 337	22 337
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	150	97	53	135
Installations tech., matériels et outillages industriels	526	401	125	58
Autres immobilisations corporelles	361	219	142	62
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				67
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	146	34	111	77
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 559		9 559	1 238
TOTAL (I)	**48 659**	**15 147**	**33 512**	**25 161**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	13 787		13 787	12 187
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	20 840		20 840	8 821
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	18 105		18 105	6
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	232 802		232 802	26 944
Charges constatées d'avance	3 143		3 143	233
TOTAL (II)	**288 676**		**288 676**	**48 191**
Ecarts de conversion actif (V)	160		160	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (VII)	3 014		3 014	
Ecart de réévaluation actif (VI)	9 464		9 464	
Primes d'émission et de remb. à étaler (VII)	2 267		2 267	
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	**352 240**	**15 147**	**337 094**	**73 352**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé :629 288,18	629	223
Prime d'émission, de fusion, d'apport	475 276	150 413
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(148 754)	(78 908)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(134 764)	(69 846)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**192 387**	**1 882**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	6 786	6 819
Autres		
TOTAL (I bis)	**6 786**	**6 819**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	9 494	40
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	**9 494**	**40**
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	33 041	25 655
Autres Emprunts obligataires	27 000	13 135
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 761	5 000
Emprunts et dettes financières diverses		2 931
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 031	15 466
Dettes fiscales et sociales	5 095	2 232
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	103	193
Instruments de trésorerie	12 395	
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	**128 426**	**64 611**
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	**337 094**	**73 352**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			3 427	74
Autres produits			133	22
TOTAL (I)			**3 560**	**96**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			223	110
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			114 849	50 653
Impôts, taxes et versements assimilés			111	44
Salaires et traitements			6 606	3 940
Charges sociales			3 183	1 724
Dotations aux amortissements sur immobilisations			572	71
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			762	200
TOTAL (II)			**126 307**	**56 742**
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**(122 747)**	**(56 645)**
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 486	19
Reprises sur provisions et transferts de charges				108
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			**2 486**	**128**
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			9 826	753
Intérêts et charges assimilées			3 835	3 181
Différences négatives de change			5 413	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			**19 074**	**3 934**
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			**(16 588)**	**(3 806)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			**(139 335)**	**(60 452)**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	81	4
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)	**81**	**4**
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1	
Sur opérations en capital	2	177
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		13 698
TOTAL (VIII)	**4**	**13 874**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**78**	**(13 870)**
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(4 493)	(4 476)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**6 127**	**228**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**140 892**	**70 074**
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	**(134 764)**	**(69 846)**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

ABIVAX

Société Anonyme au capital de 629.308,18 euros
Siège social : 7-11 Boulevard Haussmann
75009 Paris
799 363 718 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2024

Proposition de résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

L'Assemblée Générale,

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Connaissance prise des rapports (i) du Conseil d'administration et (ii) du Commissaire aux comptes,

Approuve la proposition du Conseil d'administration et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 134.764.032,29 euros décide de l'affecter de la manière suivante :

- Perte de l'exercice ..... 134.764.032,29 euros

En totalité au compte « Report à nouveau »,

Constate qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 30 mai 2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Certifié conforme
Le Président Directeur Général

DocuSigned by:
Marc De Garidel
F6C484F12A6B414...

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Annexes

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 – LA SOCIETE

Abivax est une société de biotechnologie qui a atteint le stade des essais cliniques et qui est axée sur le développement de thérapeutiques exploitant les mécanismes naturels de régulation de l'organisme pour moduler la réponse immunitaire chez les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques. La société évalue actuellement son candidat-médicament phare, obefazimod, dans le cadre d'essais cliniques de phase 3 pour le traitement des adultes souffrant de rectocolite hémorragique (« RCH ») active modérée à sévère. La société est également en phase de planification du lancement d'un essai clinique de phase 2b d'obefazimod chez des patients atteints de la maladie de Crohn (« MC »), tout en évaluant d'autres indications inflammatoires potentielles.

La société privilégie les indications pour lesquelles les traitements existants n'ont pas été en mesure de répondre à d'importants besoins des patients, et pour lesquelles elle pense que ses médicaments expérimentaux pourraient se différencier considérablement des thérapies actuellement disponibles. Les indications ciblées concernent de vastes populations et représentent de grandes opportunités commerciales, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et du succès de la mise sur le marché du produit. La société se concentre d'abord sur les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (« MICI ») qui entraînent une inflammation de l'appareil digestif, dont les deux formes les plus courantes sont la RCH et la MC. En 2022, un total d'environ 2,9 millions de patients aux États-Unis, dans quatre pays de l'Union européenne (France, Allemagne, Italie et Espagne ou « UE4 »), au Royaume-Uni et au Japon souffraient de MICI, dont 1,5 million rien qu'aux États-Unis.

Abivax estime que son candidat-médicament phare, obefazimod, se différencie des approches concurrentes pour le traitement des MICI grâce à son mécanisme d'action innovant. Il a ainsi été démontré qu'obefazimod augmente spécifiquement la production d'un produit d'épissage microARN unique, appelé miR-124, qui joue un rôle essentiel dans la régulation de la réponse inflammatoire. Dans une situation d'inflammation, le miR-124 agit comme un régulateur naturel de la réponse inflammatoire qui contrôle la progression de l'inflammation et rétablit l'homéostasie du système immunitaire, sans provoquer d'immunosuppression plus large. Contrairement aux thérapies avancées qui sont disponibles actuellement et qui sont prescrites après les thérapies conventionnelles, dont certaines ne ciblent qu'une cytokine ou une seule voie, le miR-124 module l'expression de plusieurs cytokines et de plusieurs voies inflammatoires essentielles. La modulation simultanée de plusieurs voies inflammatoires peut se traduire par une efficacité plus durable sur le long terme, ce qui est essentiel dans le cas des maladies chroniques comme les MICI et pourrait permettre à obefazimod de se différencier des traitements actuellement disponibles pour ces maladies.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société Abivax pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2023 ont été arrêtés le 28 mars 2024 par le Conseil d'Administration. Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 337 094 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 134 764 K€, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies dans les états financiers sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2023 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2015-06, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation : L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes cumulées depuis la création de la société. La Société est actuellement financée jusqu'au quatrième trimestre 2025, sur la base des hypothèses suivantes :
  - La trésorerie et les équivalents de trésorerie de 250.9 millions d'euros et les placements à court terme de 9,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 ;
  - Le tirage disponible de la deuxième tranche du Financement Kreos / Claret pour un produit brut de 25 millions d'euros ;
  - Le remboursement attendu du Crédit d'Impôt Recherche 2023 au second semestre 2024 pour un montant de 4,5 millions d'euros ;

  Les besoins de financement prévus d'Abivax sont fondés sur des dépenses de R&D qui augmenteront considérablement en 2024 en raison de l'avancement des essais cliniques de phase 3 d'obefazimod pour le traitement de la rectocolite hémorragique, et du démarrage de l'essai clinique de phase 2b pour le traitement de la maladie de Crohn. Selon ces hypothèses et sur la base du plan de développement clinique actuel, la société disposerait des fonds suffisants pour financer ses activités jusqu'à l'annonce des premiers résultats cliniques de phase 3, ABTECT-1 et ABTECT-2, sur le traitement d'induction de la rectocolite hémorragique.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les conventions comptables ont été appliquée également conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Changements d'estimation comptable

La société a modifié le traitement comptable applicable aux certificats de royalties dont le montant s'élève à 2 930 milliers d'euros. Initialement classés en dettes financières, les certificats ont été transférés en instruments financiers à terme en raison de nouvelles informations qui ont permis à la société de mieux appréhender la nature particulière de ces instruments "sui generis" et d'appliquer le traitement comptable adéquat. Pour plus de détails, se reporter à la note 7.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- Installations, agencements et aménagements des constructions : 3 ans (1)
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

(1) Les durées d'utilité estimées des agencements et aménagements de bureaux correspondent à la durée résiduelle estimée des baux du Siège.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Malis techniques

Les malis techniques constatés à l'occasion de l'absorption de filiales par Transmission Universelle de Patrimoine sont assimilés à des fonds commerciaux.

Conformément au Règlement ANC 2015-6, ces malis ont été maintenus en fonds commercial et non affectés à des actifs incorporels et corporels apportés car ils correspondent à des dépenses non activées encourues par les sociétés absorbées au cours des exercices précédant

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

les opérations de Transmission Universelle de Patrimoine.

Ces fonds commerciaux ne sont pas amortis car la durée pendant laquelle la Société pourra bénéficier des avantages économiques est indéterminée. En effet, ces fonds commerciaux concernent plusieurs projets différents dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour. De ce fait, en l'état actuel des recherches et développements en cours, leur durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Test de dépréciations et perte de valeurs

A chaque clôture, les malis techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos, de Wittycell et de Prosynergia, depuis cette année, sont comparés aux valeurs actuelles des molécules issues des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique « Modulation de la biogénèse d'ARN » ou « épissage » pour Splicos et Prosynergia, et la plateforme technologique « agonistes iNKT » pour Wittycell. Le mali technique de Zophis a été complétement déprécié au moment de la TUP car le partenariat (Contrat d'option de licence sur brevets avec l'INRA) apporté par Zophis a été abandonné.

Si la valeur actuelle des molécules est inférieure à la valeur comptable du mali technique lui correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur actuelle des projets.

Afin d'estimer la valeur actuelle d'un projet, la Société prend en compte :
- la valeur d'usage correspondant à la valeur nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules ;
- la valeur vénale correspondant au prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables.

En cas d'évolution défavorable majeure dans le développement de la plateforme technologique qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation du mali technique concerné serait pratiquée. Cette dernière ne pourra pas être reprise en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des projets.

Immobilisations financières

Outre les dépôts de garantie, figurent dans ce poste :

1. les actions propres Abivax détenues au travers d'un contrat de liquidité.
   Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 – mars 2005 :
   - les actions propres sont comptabilisées au coût d'achat dans le poste « Autres Immobilisations Financières – Actions propres ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours de bourse de clôture au dernier jour de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est déterminé selon la méthode « premier entré – premier sorti ».
   - les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

comptabilisées au compte « Autres Immobilisations Financières – Autres créances immobilisées ».

2. ainsi qu'un contrat à terme.
   Le contrat à terme Société Générale a été passé en immobilisations financières car il ne présente pas tous les critères d'éligibilité pour être présenté en compte de liquidité à savoir :
   - le terme doit être inférieur à trois mois.
   - la liquidité est assurée contractuellement par la banque.
   - le montant récupéré est connu.
   - la valeur ne fluctue pas.

   Ce contrat à terme est comptabilisé au compte « Prêts et autres immobilisations financières ».

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaleur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Du fait de ses relations commerciales avec des prestataires étrangers, la société est exposée au risque de change sur le dollar américain et la livre sterling et le franc suisse.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la date des comptes intermédiaires. Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à cette date, une information est donnée en annexe.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.
Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif en Charges à répartir et étalées linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés par le compte de dotations aux amortissements de charges d'exploitation.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif en Emprunt obligataires pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. La contrepartie de ces primes est enregistrée en Prime de remboursement des obligations à l'actif, et ces primes sont amorties sur la durée de l'emprunt par le compte de charge « intérêts et charges assimilées ».
Les primes d'émission sont également enregistrées à l'actif dans un compte Prime d'émission et amorties sur la durée de l'emprunt par le compte de charge « intérêts et charges assimilées ».
La probabilité de tirer la tranche C de l'emprunt obligataire Kréos et Claret étant faible, les frais d'émission correspondants ont été passés en charges.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits. Dans le cas où les montants reçus sont supérieurs à ceux acquis, les montants trop perçus apparaissent au passif en produits constatés d'avance.

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles sont engagées.
Les anciennes filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Wittycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux malis techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif depuis la clôture du 31 décembre 2014.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.
Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,34 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans pour la catégorie cadres et 64 ans pour la catégorie non-cadres
- Taux de rotation du personnel : taux décroissants par âge et nuls à partir de 55 ans générant un taux moyen de sortie pour 2024 de 2 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2016-2018)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Ce crédit d'impôt a été calculé sur la base des opérations effectivement réalisées au cours de l'année 2023.

Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens communautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Obefazimod

Mécanisme d'action d'obefazimod

En janvier 2023, Abivax a annoncé la publication d'un article scientifique dans la revue à comité de lecture Clinical and Translational Gastroenterology (CTG) intitulé : "*ABX464*

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

(obefazimod) up-regulates miR-124 to reduce pro-inflammatory markers in inflammatory bowel diseases".
Cette publication met en évidence le nouveau mécanisme d'action d'obefazimod et sa capacité à traiter les patients atteints de RCH modérée à sévère. L'article élargit les observations rapportées dans les publications précédentes d'Abivax sur les études cliniques de phase 2a et de phase 2b menées dans la RCH, y compris chez les patients qui n'ont pas répondu ou ont cessé de répondre aux thérapies actuellement disponibles.
L'article rapporte qu'il a été observé qu'obefazimod a un impact sur le système immunitaire *in vitro*, dans un modèle murin des MICI, ainsi que chez des patients atteints de RCH. La régulation à la hausse d'un seul microARN, le miR-124, *in vitro* montre que le mécanisme d'action d'obefazimod régule à la baisse l'expression des cytokines pro-inflammatoires, notamment IL-17 et IL-6, et de la chimiokine CCL2/MCP-1, ce qui pourrait constituer un "frein physiologique" à l'inflammation. Il inverse l'expression de plusieurs cytokines pro-inflammatoires sans pour autant perturber la défense de l'hôte, puisqu'il n'a pas d'impact sur la réponse immunitaire dans son ensemble. Ces résultats scientifiques peuvent expliquer son efficacité à court et à long terme, ainsi que son profil de tolérance favorable, observés au cours des essais cliniques d'induction et de maintenance de phase 2a et de phase 2b menés chez les patients atteints de RCH.

Obefazimod dans la rectocolite hémorragique

En avril 2023, Abivax a publié les résultats d'efficacité et de tolérance d'obefazimod après deux ans de traitement dans l'étude de maintenance de phase 2b dans la rectocolite hémorragique. Les résultats de l'analyse finale de cette étude de maintenance de phase 2b en ouvert, incluent 164 patients ayant terminé deux ans de traitement quotidien de 50mg d'obefazimod par voie orale. Ces données confirment le potentiel d'obefazimod à maintenir et à améliorer les résultats cliniques au fil du temps, ainsi que son bon profil de tolérance adapté à l'utilisation au long-cours du candidat-médicament.

En mai 2023, Abivax a annoncé la publication dans *le Journal of Crohn's and Colitis (JCC)* d'un article intitulé *"Obefazimod : a first-in-class drug for the treatment of ulcerative colitis"*, rédigé par des leaders d'opinion mondiaux dans le domaine des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI).
Les auteurs de la publication comprennent des leaders d'opinion européens et nord-américains dans le domaine des MICI, tels que Séverine Vermeire (Belgique), Virginia Solitano (Italie et Canada), Laurent Peyrin-Biroulet (France), Herbert Tilg (Autriche), Silvio Danese (Italie) et Bruce Sands (États-Unis).
Les experts concluent qu'obefazimod est le premier médicament de sa classe thérapeutique, doté d'un mécanisme d'action innovant et très prometteur dans le traitement des patients atteints de rectocolite hémorragique (RCH). Les experts s'attendent en outre à ce que les résultats du programme de phase 3 en cours avec obefazimod pour le traitement de la RCH (programme ABTECT) confirment les résultats précédents et leurs conclusions publiées dans cet article.
L'article scientifique analyse les données des études précliniques et cliniques générées avec obefazimod chez des patients atteints de rectocolite hémorragique, de la polyarthrite rhumatoïde, du Covid-19 et du VIH.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

En octobre 2023, Abivax a annoncé la présentation de trois abstracts scientifiques concernant son principal candidat médicament, obefazimod, lors de la conférence *United European Gastroenterology (UEG) Week*, du 14 au 17 octobre 2023, à Copenhague, Danemark.

Direction et gouvernance

En février 2023, la société a annoncé la nomination du Dr Sheldon Sloan, M.D., M. Bioethics, en tant que nouveau directeur médical, à compter du 1er mars 2023. Le Dr Sloan dispose de plus de 30 ans d'expérience dans le secteur académique et l'industrie biopharmaceutique, avec une grande expertise dans les domaines de la gastro-entérologie et des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI). Il a passé les 25 dernières années de sa carrière dans de grandes entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques, dont 15 ans en occupant différents postes de direction chez J&J, puis Arena Pharmaceuticals et enfin Pfizer en tant que Directeur du Programme « Etrasimod UC ». Il a géré avec succès des programmes d'essais cliniques de stade avancé, des demandes globales de mise sur le marché de produits et des lancements commerciaux dans le domaine des MICI.

En avril 2023, Abivax annonce la nomination de Marc de Garidel en tant que directeur général (CEO) et président par interim du conseil d'administration, à compter du 5 mai 2023. Corinna zur Bonsen-Thomas se retire de son poste de présidente par intérim, poste qu'elle occupait depuis août 2022, et demeure membre du conseil d'administration. Hartmut J. Ehrlich, M.D., se retire de ses fonctions de directeur général, qu'il occupait depuis la création de la Société en 2013, et demeure conseiller stratégique jusqu'à ce que la fin du processus de transition. La société avait prévu de nommer un nouveau président du conseil d'administration au cours de l'année 2023.

En avril 2023, Abivax a annoncé la nomination de Michael Ferguson au poste de directeur commercial, avec prise d'effet immédiate, et il sera basé au sein de la nouvelle filiale d'Abivax établie sur la côte est des États-Unis. Par conséquent, Pierre Courteille se concentrera sur les activités de développement des affaires et est nommé Directeur du Business Développement. Abivax renforce son expertise dans le domaine commercial et du développement des affaires afin de favoriser l'évolution de la société vers la commercialisation future d'obefazimod.

En juin 2023, Abivax a annoncé la nomination d'Ida Hatoum au poste de directrice des ressources humaines. Ida sera chargée de diriger la stratégie de croissance d'Abivax aux États-Unis et en Europe, visant à ce que la société dispose du personnel approprié pour mener à bien le programme clinique de phase 3 en cours d'obefazimod dans la rectocolite hémorragique, ainsi qu'ultérieurement l'accès au marché et la commercialisation de son candidat médicament, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires. Ida sera basée au sein de la filiale d'Abivax établie sur la côte est des États-Unis.

En juillet 2023, Abivax a annoncé la nomination de June Lee, M.D. et Troy Ignelzi en tant que nouveaux membres indépendants du conseil d'administration d'Abivax. June Lee et Troy Ignelzi remplacent Joy Amundson et Jean-Jacques Bertrand, qui se retirent de leur fonction en tant que membre du conseil d'administration.

En août 2023, Abivax a annoncé la nomination de Patrick Malloy au poste de Senior Vice-Président Relations Investisseurs. M. Malloy dispose de 20 ans d'expérience en matière de relations avec les investisseurs et de leadership commercial dans le secteur biopharmaceutique. Il jouera un rôle crucial dans le renforcement du positionnement

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

stratégique international d'Abivax et d'obefazimod auprès de la communauté des investisseurs.

Général

Le 20 mars 2023, Abivax LLC (« la Filiale ») a été constituée en tant que société à responsabilité limitée (« Limited Liability Company ») en vertu des lois de l'État du Delaware. À la date de publication des états financiers, la Société détient la totalité du capital de la Filiale. Celle-ci abritera les opérations du Groupe aux États-Unis

Finance et financements

En février 2023, Abivax a annoncé le succès d'un financement cross-over sursouscrit de 130 millions d'euros auprès d'investisseurs américains et européens spécialisés dans le secteur de la biotech, mené par TCGX, avec la participation des investisseurs existants Invus, Deep Track Capital, Sofinnova Partners, Venrock Healthcare Capital Partners, ainsi que des nouveaux investisseurs Great Point Partners LLC, Deerfield Management Company, Commodore Capital, Samara BioCapital, Boxer Capital et autres, consistant en une augmentation de capital réservée de 130 millions d'euros par émission de 20 000 000 d'actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, représentant 89,6 % du capital de la société, à un prix de souscription de 6,50 euros par action.

Le 24 mai 2023, Kreos Capital V UK Ltd (« Kreos ») a décidé d'exercer son option sans versement en numéraire sur les BSA qu'il détenait (tels que définis dans la note 15.3). Cette opération a été mise en œuvre par le biais du rachat par le Groupe de 43 070 bons de souscription d'actions tranche A (« BSA Kreos A ») et 43 070 bons de souscription d'actions tranche B (« BSA Kreos B ») et par l'émission respective de 67 887 et 31 696 actions ordinaires à la suite de l'exercice par Kreos des BSA Kreos A et B restants.

En juin 2023, Abivax a annoncé que depuis le 1er juin 2023, ses actions sont intégrées dans les indices MSCI. MSCI fournit des outils et des services afin de faciliter la prise de décision de la communauté internationale des investisseurs, reflétant l'évolution des marchés et des segments d'actions dans le monde. Les indices MSCI sont composés d'actions à forte, moyenne et faible capitalisation et sont principalement utilisés comme benchmark ou comme référence de performance par des fonds mutuels à gestion active ou représenté par des fonds négociés en bourse (ETF – exchange-traded funds).

En août 2023, Abivax a annoncé son intention de procéder à une offre au public de ses actions ordinaires, sous la forme d'American Depositary Shares, aux États-Unis, sous réserve des conditions de marché et d'autres conditions, et a soumis confidentiellement un projet de document d'enregistrement (formulaire F-1) à la *Securities and Exchange Commission* aux États-Unis. Le calendrier, le nombre d'actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'offre proposée et leur prix n'ont pas encore été déterminés.

En août 2023, Abivax a annoncé qu'elle a conclu concomitamment deux financements structurés pour un montant total maximum de 150 millions d'euros, consistant en (i) un financement d'un montant maximal de 75 millions d'euros, souscrit auprès de Kreos Capital et Claret European Growth Capital (le « Financement Kreos / Claret »), accompagné de l'émission de bons de souscription d'actions donnant droit, en cas d'exercice, d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 0,01 euro par action (les « Actions Ordinaires ») pour

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

un montant maximum de 8 millions d'euros, et (ii) un financement d'un montant maximal de 75 millions d'euros, souscrit auprès d'un fonds géré par Heights Capital Management, Inc. (le « Financement Heights », ensemble avec le Financement Kreos / Claret, l' « Opération »).

En octobre 2023, Abivax a annoncé la réalisation de son introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market précédemment annoncée par le biais d'une augmentation de capital de 20 325 500 nouvelles actions ordinaires (les « Actions Nouvelles »), comprenant une offre au public de 18 699 460 actions ordinaires sous la forme d'American Depositary Shares (« ADS »), chacune représentant le droit de recevoir une action ordinaire, aux États-Unis (l' «Offre U.S. ») et une offre concomitante de 1 626 040 actions ordinaires dans certains pays en dehors des États-Unis à certains investisseurs (le « Placement Privé Européen » et, avec l'Offre U.S., l'« Offre Globale »). Le prix a été fixé à 11,60 $ par ADS dans le cadre de l'Offre U.S. et correspond à un prix de 10,9864 € par action ordinaire dans le cadre du Placement Privé Européen. Le montant brut total est d'environ 235,8 millions de dollars, équivalent à environ 223,3 millions d'euros, avant déduction des commissions des intermédiaires financiers et des frais estimés à payer par la Société. Tous les titres vendus dans le cadre de l'Offre Globale ont été émis par Abivax.

En juillet, septembre et décembre 2023, la société a émis cinq plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) à l'adresse de certains de ses dirigeants et salariés, représentant un maximum de 2 601 296 actions au total.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En février 2024, Abivax a annoncé la nomination de Ana Sharma en tant que Vice-Présidente, Global Head of Quality. Ana Sharma dispose de plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie biopharmaceutique et d'une grande expertise dans le domaine de la qualité et la conformité aux normes GxP. Elle a contribué à la mise sur le marché de plus de 30 médicaments dans plusieurs domaines thérapeutiques, notamment en gastroentérologie et en immunologie. Elle a géré de grandes équipes internationales ainsi que les interactions avec les autorités réglementaires et leurs inspections à l'échelle mondiale

En février 2024, la société a émis un plan d'attribution gratuite d'actions en faveur de certains de ses dirigeants et salariés, représentant au total un maximum de 1 549 125 actions, dont l'acquisition des droits est soumise à la condition de service suivante : acquisition de 50 % des AGA à l'issue d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution, 25 % à l'issue d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution et 25 % à l'issue d'une période de quatre ans à compter de la date d'attribution.

Le 28 mars 2024, Abivax a tiré 25 millions d'euros correspondant aux obligations non convertibles senior garanties de la Tranche B du Financement Kreos / Claret.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Tableau des immobilisations

Variation des immobilisations brutes

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	36 663			36 663
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 254			1 254
Immobilisations incorporelles	**37 917**			**37 917**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	150			150
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	423	103		526
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	201	160		361
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	67		67	
Immobilisations corporelles	**841**	**263**	**67**	**1 037**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés (actions propres)	77	238	169	146
- Prêts et autres immobilisations financières	1 238	9 300	979	9 559
Immobilisations financières	**1 315**	**9 538**	**1 148**	**9 705**
ACTIF IMMOBILISE	**40 073**	**9 801**	**1 215**	**48 659**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Variation des immobilisations nettes

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Variation	A la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial	22 337		22 337
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 187	-3	1 184
Immobilisations incorporelles	**23 524**	**-3**	**23 521**
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	135	-82	53
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	58	67	125
- Installations générales, agencements aménagements divers			
- Matériel de transport			
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	62	80	142
- Emballages récupérables et divers			
- Immobilisations corporelles en cours			
- Avances et acomptes	67	-67	0
Immobilisations corporelles	**322**	**-2**	**320**
- Participations évaluées par mise en équivalence			
- Autres participations			
- Autres titres immobilisés (actions propres)	77	34	111
- Prêts et autres immobilisations financières	1 238	8 321	9 559
Immobilisations financières	**1 315**	**8 355**	**9 670**
ACTIF IMMOBILISE	**25 161**	**8 350**	**33 511**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement :

- des malis techniques relatifs aux Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014 et au second semestre 2022,
- des brevets issus de la Tup de Prosynergia,
- des licenses.

En milliers d'euros	31/12/2023
Eléments achetés	3 918
Mali Tup Prosynergia	*3 918*
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	32 745
Mali Tup Wittycell	*13 586*
Mali Tup Zophis	*740*
Mali Tup Splicos	*18 419*
Total	**36 663**

Au cours du second semestre de l'exercice 2014, trois transferts universels d'actifs et de passifs ont été réalisés : Wittycell et Zophis ont été absorbées le 31 juillet 2014 et Splicos a été absorbée le 31 octobre 2014. Ces trois opérations ont donné lieu à l'enregistrement de pertes techniques qui se sont substituées aux fonds propres d'apport à l'Actif pour un montant de 32 745 milliers d'euros. Le mali technique de Zophis a été intégralement déprécié lors de la réalisation de la transmission universelle de patrimoine, la société de personnes transmise par Zophis ayant été abandonnée.

Ces pertes techniques représentent la différence entre l'actif net reçu, tel que mesuré à la date de comptabilisation effective, et la valeur comptable des participations chez Abivax pour chacune des sociétés absorbées. Il s'agit de pertes techniques et non de pertes financières, puisqu'elles représentent la valeur des frais de recherche et développement engagés par ces trois sociétés prédécesseurs qui ont été comptabilisés par Abivax lors de l'acquisition des participations, ainsi que celle des programmes de recherche et développement entrepris au début de l'année 2014. Ces coûts de recherche et développement n'ont pas été capitalisés par les trois sociétés dissoutes, mais ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils étaient encourus.

En 2022, la Société a acquis Prosynergia dans le but de renforcer son portefeuille de recherche et de développement. Le 12 décembre 2022, Abivax a réalisé une fusion avec Prosynergia, tous les actifs et passifs de Prosynergia ont été transférés à Abivax et Prosynergia a été dissoute. Les apports en nature de Prosynergia à Abivax ont ainsi eu lieu en décembre 2022 par voie de transmission universelle de patrimoine et se sont traduits par la comptabilisation d'immobilisations incorporelles pour 3 918 K€ sous forme de mali technique, et pour 1 109 K€ en brevets.

A chaque clôture, ou plus fréquemment si des événements pouvaient conduire à une perte

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

de valeur potentielle, la société procède à des tests de dépréciation ; ainsi les valeurs comptables des mali techniques sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication que ces actifs pourraient être dépréciés.

Pour déterminer la valeur actuelle de ces malis, la société prend en compte :
- la valeur d'usage correspondant à la valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie établis sur les plans et budgets de développement et de commercialisation approuvés par le Conseil d'Administration,
- un taux d'actualisation de 14% au 31 décembre 2023 et de 14% au 31 décembre 2022,
- un risque de développement est pris en considération en appliquant des probabilités de succès d'atteindre les phases futures de développement à chaque phase de développement de la molécule. Ces probabilités de succès sont basées sur des sources d'information publiques (INFORMA-2021 Clinical Development Success Rates 2011-2020,
- pour la phase de commercialisation, les prix et volume de vente sont estimés sur la base du marché potentiel et des performances constatées de médicaments comparables.

Les tests de dépréciation ont conduit à la dépréciation à 100% du mali technique résultant de l'acquisition de Wittycell au 31 décembre 2022, soit une dépréciation de 13 586 K€. En effet, le management a pris en compte des changements drastiques et rapides dans le paysage du traitement du carcinome hépatocellulaire qui impliquent un nouveau processus de développement interne long, lourd et risqué (utilisation d'une combinaison de composés). Dans ce contexte, la conclusion d'un partenariat de licence pour financer l'achèvement du développement clinique d'ABX196 est l'option privilégiée. Cependant, en l'absence d'avancées dans la négociation d'un partenariat de développement, la Société a pris la décision de geler le programme de développement d'ABX196 dans le traitement du cancer hépatocellulaire.

Tests de sensibilité

La Société a procédé à une analyse de la sensibilité des tests de dépréciation aux variations des hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

En ce qui concerne Obefazimod, le produit est actuellement en cours de développement, un échec des essais cliniques ou le refus d'une autorisation de mise sur le marché pourrait entrainer une perte de valeur. Les résultats du test de dépréciation indiquent qu'il existe une marge suffisante pour que tout changement raisonnablement prévisible de l'une des hypotèses clefs (à l'exception de l'echec des essais cliniques) n'entraîne pas de dépreciations.

Concernant ABX196, au 31 décembre 2022, comme indiqué ci-dessus, la valeur nette comptable de la perte technique a de Wittycell a été ramenée à zéro après enregistrement d'une dépréciation de 13 586 milliers d'euros.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique ou mobilier de bureau.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement :

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

- au dépôt de garantie versé pour les locaux occupés par la société.
- Aux comptes à terme qui ne présentent pas les critères d'éligibilité pour être présentés en disponibilités. Au 31 décembre 2023, un seul compte à terme pour un montant de 9 050 k€ est inscrit en immobilisations financières.
- aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin juin 2015,

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015. La société a demandé un remboursement en numéraire de 500 K€ en avril 2020.

La société détient, au 31 décembre 2023 et via ce contrat de liquidité, 11 339 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 146 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 315 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2021	**8 600**	**25,61**	**220**	**333**
Achats	27 520	9,48	261	-261
Ventes	24 120	9,62	232	232
Plus ou Moins-values réalisées			-172	
Retrait espèces				
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2022	**12 000**	**6,42**	**77**	**304**
Achats	24 669	9,64	238	-238
Ventes	25 330	9,80	248	248
Plus ou Moins-values réalisées			+79	
Retrait espèces				
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2023	**11 339**	**12,84**	**146**	**315**

* Valeurs moyennes, au 31/12/2023 : 12,84 € = 146 K€/11 339 titres

Le cours de l'action au 31 décembre 2023 est de 9,82 euros. La valeur boursière au 31 décembre 2023 des titres auto-détenus s'établit donc à 111 K€. La perte de valeur étant significative, une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 34 K€.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Amortissements des immobilisations

En milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	21	3		24
Immobilisations incorporelles	**21**	**3**	**0**	**24**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	14	82		97
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	365	36		401
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	139	81		219
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**518**	**199**	**0**	**717**
ACTIF IMMOBILISE	**539**	**202**	**0**	**741**

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	14 372			14 372
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		34		34
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	**14 372**	**34**	**0**	**14 406**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		34		
Exceptionnelles				

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 4 – CREANCES

Le total des créances et débiteurs divers à la date de clôture s'élève à 47 328 K€. Le classement détaillé par échéance des créances s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	9 559	9 049	510
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	13 787		13 787
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés	36	36	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13	13	
Impôts sur les bénéfices	4 600	4 600	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	14 444	14 444	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	131	5	126
Divers (Subvention à recevoir)			
Groupe et associés	1 554	1 554	
Débiteurs divers	61	61	
Charges constatées d'avance	3 143	3 143	
Total	**47 328**	**32 905**	**14 423**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances de l'actif immobilisé correspondent :

- Au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la Société, aux comptes à termes qui ne peuvent pas être classés en disponibilité pour des raisons d'inégibilité et aux dépôts et cautionnements versés par la Société.
- Au compte à terme à échéance de 6 mois pour 9 049 K€.

Les créances figurant sur la ligne « groupe et associés » correspondent aux avances faites à la filiale ABIVAX LLC au cours de l'exercice, intérêts courus inclus et déduction faite de la refacturation des frais 2023.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Les autres créances de l'actif circulant sont principalement composées de :

En milliers d'euros	Montant
Solde sur CIR 2019 à recevoir (intérêts moratoire inclus)	106
CIR au 31/12/2023	4 493
Taxe sur la Valeur Ajoutée	14 444
Avances et acomptes versés sur commandes	13 787
Charges constatées d'avance	3 143
Total	35 973

Les avances et acomptes versés sur commandes de 13 787 K€ sont liés à des contrats de CRO/CMO sur des études cliniques qui seront récupérés à la fin des études après rapprochement définitif avec les coûts refacturés.

Impôts sur les bénéfices

Le montant total « impôts sur les bénéfices » de 4 600 K€ se répartit ainsi :

- CIR au 31 décembre 2023 4 493 K€
- Solde sur CIR 2019 à recevoir (intérêts moratoires inclus) 106 K€

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Débiteurs divers

Le montant total « débiteurs divers » de 61 K€ se répartit ainsi :

- Avoirs fournisseurs à recevoir 60 K€
- Avances sur frais salariés 1 K€

Les échéances des débiteurs divers sont réparties de la manière suivante :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Avoirs fournisseurs à recevoir	60	60	
Autres débiteurs divers	1	1	
Total	**61**	**61**	**0**

Charges à répartir : Frais d'émissions d'emprunt

Les frais d'émission des emprunts obligataires en juillet 2018, juin 2019, octobre et novembre 2020 ont été comptabilisés en charges à répartir et sont rapportés au compte de résultat au même rythme que celui de constatation des intérêts. Il a été fait de même lors de l'émission des OCEANE en juillet 2021.
Ces financements ayant été soldés en août 2023, l'intégralité des frais non encore rapportés au compte de résultat au 31 décembre 2022 l'a été en août 2023. L'impact au compte de résultat est de 53 K€.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement rattachées aux emprunts obligataires émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de Kreos ont été comptabilisées à l'actif pour leur montant total de 2 400 K€ et sont reprises au résultat financier au même rythme que les intérêts de l'emprunt.
Ce financement ayant été soldé en août 2023, l'intégralité des frais non encore rapportés au compte de résultat au 31 décembre 2022 l'a été en août 2023. L'impact au compte de résultat est de 270 K€.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Cca exploitation	3 143		
Total	**3 143**		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

- Autres charges d'exploitation 1 771 K€
- Assurances générales et sur essais cliniques 1 371 K€

Produits à recevoir

Des produits à recevoir ont été comptabilisés au 31/12/2023 pour un total de 131 K€.

Ils correspondent à :

- Doublon acompte CFE 2023 5 K€
- Séquestre litige fiscal 126 K€

Note 5 – DISPONIBILITES

En milliers d'euros	31/12/2023	Disponibilité immédiate	Disponibilité à échéance ultérieure
Comptes à terme	18 100	18 100	0
SICAV/OPCVM	6	6	0
Disponibilités	232 692	232 692	
Intérêts courus à recevoir	110	110	
Total	**250 907**	**250 907**	**0**

Si nous ajoutons aux disponibilités le compte à terme de 9 050 K€ passé en immobilisations financières, la trésorerie nette s'élève à 183 759 milliers d'euros après déduction des dettes financières de 63 802 milliers d'euros liées aux emprunts Kreos/Claret, à Heights, à l'emprunt garanti par l'État et 12 395 milliers d'euros d'instruments financier à terme en lien avec les certificats de royalties.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 6 –Analyse bas de bilan

Ecart de conversion Actif

L'écart de conversion concerne le compte courant avec la filiale américaine, la créance détenue par Abivax a été réévalué en fonction du taux de clôture du dollar au 31.12.2023 pour 160 K€.

Ecart de réévaluation sur instruments financiers à terme

La Société a réalisé le 2 septembre 2022 une opération de financement de 49 200 K€ auprès d'investisseurs américains et européens spécialisés dans les biotechnologies à travers la réalisation de deux opérations suivantes :

- Une augmentation de capital réservée d'environ 46 200 K€ par l'émission de 5 530 000 actions nouvellement émises (Nouvelles Actions) d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, représentant 33 % de son capital social actuel, à un prix de souscription de 8,36 euros par action.
- L'émission de certificats de royalties pour un prix de souscription total de 2 930 K€.

Ces certificats de royalties ayant été comptabilisé initialement en dette financière, aucune provision pour perte latente n'avait été constaté sur l'exercice 2022.
Pour l'exercice 2023 ces Royalties ont été transféré pour la totalité en instruments financiers à terme :

<u>Certificats de royalties</u>

- Les certificats de Royalties sont à considérer comme des valeurs mobilières qui donnent droit à leurs détenteurs de recevoir le paiement d'une redevance subordonnée aux ventes futures d'obefazimod.
- Le montant de la redevance s'élève à 2 % des ventes nettes mondiales futures d'obefazimod.
- Le total des paiements ne peut excéder 3,5 fois le prix d'émission total payé par chacun des investisseurs soit 172 065 K€.

<u>Provision pour pertes latentes sur Royalties</u>

- Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, la société à comptabilisé en charge financière une provision correspondant aux « pertes latentes » possibles, c'est-à-dire au montant estimé de la rémunération devant être payée au titre des certificats de royalties pour un montant de 9 464 K€ (comptabilisé en « Dot. Prov. Risques financiers » et classé à l'actif en bas de bilan en écart de réévaluation).
- Cette provision a été déterminée sur la base de la juste valeur des Certificats au 31 décembre 2023 évaluées à 12 395 K€.
- La provision pour « pertes latentes » comptabilisée au titre de l'exercice 2023 correspond à la différence entre la juste valeur des certificats de royalties au 31 décembre 2023 (12 395 K€) et le prix de souscription (2 930 K€).

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Charges à répartir

Elles se composent des frais d'émissions, des primes d'émissions et des primes de remboursement pour un total net au 31 décembre 2023 de 5 882 K€.

De nouveaux emprunts ont été émis en août 2023 qui ont aussi donné lieu à la comptabilisation de frais d'émission en charges à répartir. Le total des frais est de 3 384 K€. Le solde à répartir au 31 décembre 2023 est de 3 014 K€ suite à la constatation en charges de 370 K€ correspondant aux frais pour l'exercice.

En ce qui concerne les frais d'émissions tranche C de Kreos 3 et Claret à payer ceux-ci ont été passés directement en charge de l'exercice pour 250 K€, la société Abivax n'étant pas sûr de réaliser cette opération.

	Brut	Etalement de l'exercice	Net à fin d'exercice
Charges à répartir Heights 2	1 503	125	1 378
Sous Total	**1 503**	**125**	**1 378**
Charges à répartir Claret :			
Frais d'émission Tranche A	456	81	375
Frais d'émission Tranche B	167	-	167
Sous Total	**623**	**81**	**542**
Charges à répartir Kreos 3 :			
Frais d'émission Tranche A	925	164	761
Frais d'émission Tranche B	333	-	333
Sous Total	**1 258**	**164**	**1 094**
Total Général	**3384**	**370**	**3014**

Pour les Primes de Remboursement de ces emprunts, le total de celles-ci est de 2 000 K€. Le montant imputé au compte de résultat pour l'exercice 2023 est de 186 K€ et le montant restant à imputer figure au bilan pour 1 814 K€ au 31 décembre 2023.

	Brut	Etalement de l'exercice	Net à fin d'exercice
Charges à répartir Claret :			
Primes de remboursement Tranche A	667	62	605
Sous Total	**667**	**62**	**605**
Charges à répartir Kreos 3 :			
Primes de remboursement Tranche A	1333	124	1209
Sous Total	**1333**	**124**	**1209**
Total Général	**2000**	**186**	**1814**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

En ce qui concerne les primes d'émission de ces deux nouveaux emprunts, le total est de 499 K€. Le montant imputé au compte de résultat pour l'exercice 2023 est de 46 K€. Le montant restant à imputer figure au bilan pour 453 K€ au 31 décembre 2023.

	Brut	**Etalement de l'exercice**	**Net à fin d'exercice**
Charges à répartir Claret :			
Primes d'émission Tranche A	167	15	151
Sous Total	**167**	**15**	**151**
Charges à répartir Kreos 3 :			
Primes d'émission Tranche A	333	31	302
Sous Total	**333**	**31**	**302**
Total Général	**500**	**47**	**453**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 7 – CAPITAUX PROPRES

Les éléments chiffrés de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

	Nombre d'actions émises	Capital	Primes	BCE/BSA	Report à nouveau	Prov. Réglementées	Total
Au 31 décembre 2021	*16 764 051*	168	107 232	283	-78 908		28 775
Augmentation de capital – CA 31 Août 2022	*5 530 000*	55	46 176				46 231
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	*19 134*	0	2				3
Equity line Kepler Cheuvreux							
Frais d'émission			-3 280				-3 280
Emission de BSA							
Perte 12/2022					-69 846		-69 846
Au 31 décembre 2022	*22 313 185*	223	150 130	283	-148 754		1 882
Augmentation de capital - Février 2023	*20 000 000*	200	129 800				130 000
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	*290 133*	3	0				3
Augmentation de capital – IPO Nasdaq Novembre 2023	*20 325 500*	203	223 174				223 377
Frais d'émission			-28 111				- 28 111
Emission de BSA				0			0
Perte 12/2023					-134 764		-134 764
Au 31 décembre 2023	*62 928 818*	629	474 993	283	-283 518		192 387

Composition du capital social

L'exercice de 184 BCE-2014-4 en date du 20 janvier 2023 donnant lieu à la création de 18 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 184,00 euros pour le porter de 223 131,85 euros à 223 315,85 euros.

La réalisation d'une augmentation de capital de 130 000 000 euros le 22 février a donné lieu à l'émission de 20 000 000 actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euros par action et d'un prix de souscription de 6,50 euros par action, et a entraîné une augmentation du capital social de 200 000,00 euros pour le porter de 223 315,85 euros à 423 315,85 euros.

L'exercice de 164 BSA-2014-3 en date du 10 mai 2023 donnant lieu à la création de 16 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 164,00 euros pour le porter de 423 315,85 euros à 423 479,85 euros.

L'exercice sans versement en numéraire de 67 887 Kreos A BSA et de 31 696 Kreos B BSA en date du 6 juin, résultant en une augmentation du capital social de 995,83 euros par l'émission

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

de 99 583 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro par action portant ainsi le capital social de 423 479, 85 euros à 424 475,68 euros.

L'exercice de 1 000 BCE-2014-2 en date du 19 juin 2023 donnant lieu à la création de 100 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 1 000,00 euros pour le porter de 424 475,68 euros à 425 475,68 euros.

L'exercice de 164 BSA-2014-3 en date du 12 septembre 2023 donnant lieu à la création de 16 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 164,00 euros pour le porter de 425 475,68 euros à 425 639,68 euros.

L'exercice de 164 BSA-2014-3 en date du 14 septembre 2023 donnant lieu à la création de 16 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 164,00 euros pour le porter de 425 639,68 euros à 425 803,68 euros.

Une augmentation de capital constatée le 24 octobre 2023 a donné lieu à l'émission de 20 325 500 actions nouvelles de la Société, comprenant 18 699 460 actions ordinaires sous la forme d'ADS, et a entraîné une augmentation du capital social de 203 255,00 euros pour le porter de 425 803,68 euros à 629 058,68 euros.

L'exercice de 229,5 BSA-2014-5 en date du 20 novembre 2023 donnant lieu à la création de 22 950 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 229,50 euros pour le porter de 629 058,68 euros à 629 288,18 euros.

Le Conseil d'Administration a constaté l'ensemble de ces augmentations de capital.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

La table de capitalisation ci-dessous donne le détail de l'actionnariat au 31 décembre 2023 :

	Nombre d'actions	% non dilué (capital)
TCG Crossover	6 056 596	9,62%
Invus	5 569 364	8,85%
Sofinnova	5 264 739	8,37%
Truffle Capital	4 865 007	7,73%
Deep Track	4 297 438	6,83%
Venrock	3 611 570	5,74%
Santé Holding	741 541	1,18%
Conseil d'administration	275 000	0,44%
Autres**	205 070	0,33%
Holding Incubatrice	172 482	0,27%
Salariés	167 149	0,27%
Direction	74 293	0,12%
Consultants*	23 350	0,04%
Actions auto-détenues	11 339	0,02%
Flottant	31 593 880	50,21%
Total	**62 928 818**	**100%**

**Consultants : ce sont toutes les personnes qui ont un contrat de consultant avec Abivax (consultants scientifiques, stratégiques).*

*** Autres : les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BCE, ainsi que des anciens salariés de la Société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.*

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise – BCE –, bons de souscription d'actions – BSA – et actions gratuites – AGA) détaillés dans les tableaux présentés ci-après (données au 31 décembre 2023)

	Émis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	2 750	0	0	0
BCE-2014-2	2 750	2 750	2 750	0	0	0
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	984	0	0	0
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	197	328	0	0
BCE-2014-7	1 650	1 650	0	1 650	0	0
BCE-2015-9	202 122	202 122	0	202 122	0	0
BCE-2016-1	84 000	84 000	40 006	21 499	22 495	22 495
BCE-2017-1	67 374	67 374	374	0	67 000	67 000
BCE-2017-2	150 000	150 000	0	37 500	112 500	112 500
BCE-2017-3	101 061	101 061	48 426	52 635	0	0
BCE-2017-4	67 374	67 374	1	0	67 373	67 373
BCE-2017-5	67 374	67 374	3 000	0	64 374	64 374
BCE-2018-1	22 000	22 000	6 930	3 090	11 980	11 980
BCE-2018-2	67 374	67 374	44 916	22 458	0	0
BCE-2018-3	33 687	33 687	16 843	0	16 844	16 844
BCE-2018-4	16 843	16 843	0	0	16 843	16 843
BCE-2018-5	22 000	22 000	5 750	10 250	6 000	6 000
Total BCE	911 454	911 454	173 718	352 327	385 409	385 409
BSA-2014-1	394	394	394	0	0	0
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	908	264	0	0
BSA-2014-4	1 315	1 315	473	0	842	84 160
BSA-2014-5	787	787	230	328	230	22 950
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	81	0	0	0
BSA-2015-9	122 274	0	0	122 274	0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800	0	65 600	16 400	16 400
BSA-2017-1	16 400	16 400	0	0	16 400	16 400
BSA-2018-1	49 200	32 800	16 400	16 400	16 400	16 400
BSA-2018-2	32 800	0	0	32 800	0	0
Total BSA	404 076	183 238	18 986	237 895	147 196	253 234
Total BCE+BSA	**1 315 530**	**1 094 692**	**192 704**	**590 222**	**532 605**	**638 643**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

	Attribuées	Acceptées	Acquises	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
AGA-2021-1	155 000	155 000	0	155 000	0	0
AGA-2023-1	1 382 796	1 382 796	0	0	1 382 796	1 382 796
AGA-2023-2	100 000	100 000	0	0	100 000	100 000
AGA-2023-3	731 500	731 500	0	0	731 500	731 500
AGA-2023-4	254 250	254 250	0	0	254 250	254 250
AGA-2023-5	132 750	132 750	0	0	132 750	132 750
Total AGA	**2 756 296**	**2 756 296**	**0**	**155 000**	**2 601 296**	**2 601 296**

La dilution potentielle maximale associée à ces instruments financiers émis au profit de salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 3 239 939 actions, générant une dilution potentielle de 4,90 % du capital émis au 31 décembre 2023.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel mais ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs préalablement fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan.

Sur la base des capitaux propres au 31 décembre 20223, et en supposant que tous les instruments dilutifs valables à la même date seront exercés, les capitaux propres par action au 31 décembre 2023 étaient de 3,06 € pour 62 928 818 actions et, après dilution (c'est-à-dire avec 6 510 658 actions supplémentaires), ils seraient de 2,77 € pour 69 439 476 actions.

Note 8 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la date de clôture
Provision pour pertes latentes sur les certificats de royalties		9 464		9 464
Autres provisions pour risques et charges	40		10	30
Provision pour risque de change				
Total Provisions pour risques et charges	**40**	**9 464**	**10**	**9 494**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			10	
Financières		9 464		
Exceptionnelles				

La provision pour « pertes latentes » comptabilisée au titre de l'exercice 2023 correspond à la différence entre la juste valeur des Certificats au 31 décembre 2023 (12 395 K€) et le Prix de Souscription (2 930 K€).

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à l'évaluation du risque social et fiscal au 31 décembre 2023.

Du fait de la situation particulière de certains salariés qui pourrait donner lieu à une interprétation différente de celle retenue par la Société et ses conseils, le montant provisionné correspond au risque estimé par la Société. Les montants antérieurement provisionnés et correspondant à des périodes prescrites au 31 Décembre 2023 ont été repris sur l'exercice.

Note 9 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS

Avances remboursables accordées par des organismes publics

	Solde au 31/12/2022	Intérêts courus sur la période	Avances constatées en subventions	Avances remboursées sur la période	Solde au 31/12/2023	Dont Avances conditionnées	Dont Intérêts courus
BPI - Carena	2 454	31			2 485	2 187	298
BPI EBOLA	160			105	55	55	
BPI RNP-VIR	4 205	41			4 247	4 032	215
TOTAL	6 819	72		105	6 786	6 274	512

Les montants restant à rembourser pour la Société sont :

Au 31 décembre 2023 **En milliers d'euros**	**Situation du contrat**	**Montant accordé**	**Montant encaissé**	**Révision du Montant accordé**	**Montant restant à percevoir**	**Montant remboursé**	**Montant à rembourser sauf en cas d'échec constaté**
CARENA (part Subventions)	En cours d'exécution	1 397	1 187		210	0	-
CARENA (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	3 830	2 187		1 643	0	**2 187**
RNP-VIR (part Subventions)	En cours d'exécution	2 112	1 123		989	0	-
RNP-VIR (part Avances Remboursables)	En cours d'exécution	6 298	4 032		2 266	0	**4 032**
EBOLA	En cours d'exécution	390	390		0	335	**55**

1. BPI – Carena

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CARENA » signé avec la société Splicos en 2013. Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'avance remboursable de 50% des dépenses totales programmées. Au 31 décembre 2023, le montant perçu par la société s'élève à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ perçus en juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.
Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculé selon les modalités contractuelles.

La société a obtenu un accord de Bpifrance pour un décalage des étapes clés 3 et 4 ainsi que de l'échéancier de remboursement. L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est ainsi le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2024	300 K€
Au plus tard le 30 juin 2025	500 K€
Au plus tard le 30 juin 2026	750 K€
Au plus tard le 30 juin 2027	1 100 K€
Au plus tard le 30 juin 2028	1 747 K€
TOTAL	**4 397 K€**

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.
Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.
La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

2. BPI EBOLA

Contrat BPIFRANCE et Région Occitanie pour financer un projet de développement d'un traitement contre le virus EBOLA. Le contrat prévoit une avance remboursable de 130 K€ avec la Région Occitanie pour un taux d'avance remboursable de 16.55% des dépenses totales programmées. Le contrat prévoit une avance remboursable de 260 K€ pour la BPI pour un taux d'avance remboursable de 33.11% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2023, le montant perçu par la société s'élève à 390 K€ dont 300 K€ perçus en août 2017 (dont 100 K€ pour la Région Occitanie et 200 K€ pour la BPI), et 90 K€ perçus en novembre 2019 (dont 30 K€ pour la Région Occitanie et 60 K€ pour la BPI).

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Au cours de l'exercice 2023, 105 K€ ont été remboursés, dont 70 K€ pour la BPI et 35 K€ pour la Région Occitanie. 17 K€ ont été remboursés en 2019, 53 K€ en 2020, 70 K€ en 2021 et 90 K€ en 2022. Le solde restant à rembourser s'élève à 55 K€ au 31 décembre 2023.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, est le suivant :

31/03/2024	27 500
30/06/2024	27 500
Total	**55 000**

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat et effectivement perçues par la société. Abivax a décidé en septembre 2019 de mettre fin à ce programme en raison de l'existence d'un vaccin en cours d'homologation pour cette indication ainsi que de l'évolution de la conjoncture macroéconomique des financements publics.

3. BPI – RNP-VIR

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « RNP-VIR ». Ce financement a été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 6 298 K€ pour un taux d'avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2023, le montant perçu par la société s'élève à 4 032 K€ dont 1 756 K€ perçus en septembre 2017, 346 K€ perçus en août 2018 et 1 930 K€ perçus en novembre 2019.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.
Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0,95% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Année 2024	3 288 K€
Année 2025	1 644 K€
Année 2026	1 644 K€
Année 2027	1 644 K€
Total	**6 576 K€**

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 25 000 K€, 3% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 5 500 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

Subventions accordées par des organismes publics

1. Projet CARENA

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 1 397 K€ soit un taux de subvention de 45% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 31 décembre 2023, la société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

2. Projet RNP-VIR

Le contrat avec BPIFRANCE prévoit un versement maximum de 2 111 K€ soit un taux de subvention de 50% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 31 décembre 2023, la société a déjà perçu un montant de 1 123 K€ (dont 347 K€ reçus en septembre 2017, 485 K€ en août 2018 et 290 K€ en novembre 2019).

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 10 – DETTES

Etat des dettes

Le total des dettes à la date d'arrêté des comptes s'élève à 128 426 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	32 813	8 750	24 063	
Autres emprunts obligataires (*)	27 000	0	27 000	
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 761	1 246	2 514	0
- à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Intérêts sur emprunts	228	228		
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 031	47 031		
Personnel et comptes rattachés	2 841	2 841		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 750	1 750		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	10	10		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	493	493		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (**)	103	103		
Produits constatés d'avance				
Instruments de trésorerie	12 395		2 157	10 238
Total	**128 426**	**62 454**	**51 063**	**10 238**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	62 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	41 561			
(**) Dont envers les groupes et associés				

(*) Les frais de terminaison de l'emprunt obligataire souscrit en 2023 ont été comptabilisés en Prime de Remboursement des Obligations et viennent augmenter le montant des dettes financières pour 2 000 K€.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Charges à payer

En milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	25 133
Taxe apprentissage à payer	4
Forfait social sur AGA	330
Prov P/Conges Payes	445
Personnel - Charges Payer	2 396
Prov Chg Soc/Cp	211
Autres Chg Soc A Payer	1 067
Etat - Autres charges à payer	92
Jetons de présence	35
Divers (franchise loyer étalée sur 3 ans)	68
Total	**29 781**

Note 11 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 99 162 K€ pour l'année 2023 contre 48 725 K€ pour l'année 2022.

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des prestataires. Le montant de ces frais sous-traités est de 85 252 K€ pour l'année 2023 contre 38 375 K€ pour l'année 2022.

Note 12 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	Charges	Produits
Plus-value sur cession actions propres	-2	81
Pénalités et amendes	-2	
Dépréciation des licences		
Dépréciation du mali technique		
Total	-4	81

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 13 – IMPOTS SUR LES BENEFICES
Crédit d'impôt recherche

La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2019 était de 4 251 K€. Il a été préfinancé par un organisme habilité, pour un montant de 3 783 K€ en février 2020. Du fait des garanties du préfinanceur et de l'absence de remboursement de la part de l'administration fiscale, il reste encore des sommes à recouvrer pour un total de 106 K€.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2022 était de 4 476 K€. Son remboursement a été obtenu en novembre 2023.

L'activité de recherche et développement de la société au cours au cours de l'année 2023, a permis de dégager un crédit d'impôt recherche de 4 493 K€.

Impôts sur les sociétés

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 459 752 K€ au 31 décembre 2023.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 14 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Eléments du bilan

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 554	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	**1 554**	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes	**0**	

Relations avec les entreprises liées :
Abivax LLC,
880 Winter Street, Suite 1020, Waltham, MA 02451 (Massachusetts)
Filiale détenue à 100 % par Abivax SA.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées
Montant compris dans les produits financiers : 67 K€

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 15 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

	Montant en milliers d'euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	629
Engagements de crédit-bail mobilier	0
Engagements financiers	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
Commandes fermes	*201 777*
Autres engagements donnés	201 777
Total	**202 406**
Dont concernant :	
Les dirigeants	0
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN » basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France).

Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis).

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 629 K€. Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1er avril 2003 mise à jour des dernières recommandations de l'IFRIC et de l'ANC.

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 201 777 K€ au 31 décembre 2023.

Engagements reçus

Dans le cadre des contrats d'aide à l'innovation « Carena » et « RNP-VIR » signés avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 31 décembre 2023, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues et du passage d'étapes scientifiques clés, sont les suivantes.

	Montant en milliers d'euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Avance remboursable RNP-VIR	*2 266*
Avance remboursable Carena	*1 643*
Subvention RNP-VIR	*989*
Subvention Carena	*210*
Total*	**5 107**
Dont concernant :	
Les dirigeants	NEANT
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 16 – EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : 28,00 personnes (contre 23,25 personnes au 31 décembre 2022).

	31/12/2023	31/12/2022
	Personnel salarié	Personnel salarié
Mandataires sociaux	1,00	1,00
Cadres	26,50	21,33
Non cadres	0,50	0,92
Total	**28,00**	**23,25**

Cet effectif se décompose de la manière suivante sur les différents sites géographiques de l'entreprise

	31/12/2023	31/12/2022
	Personnel salarié	Personnel salarié
Paris	19,17	12,83
Montpellier	8,83	10,42
Total	**28,00**	**23,25**

DocuSign Envelope ID: 00CA9806-B01E-4BCC-89A6-DC888C8D4386

Note 17 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Certification des comptes individuels et consolidés		
Fourni par le Commissaire aux comptes	1 714	100**
Fourni par les membres du réseau du commissaire aux comptes		
Services autres que la certification des comptes		
Fourni par le Commissaire aux comptes	492	740
Fourni par les membres du réseau du commissaire aux comptes		
TOTAL	**2 206**	**840****

** Sur les 840 K€, 97 K€ correspondent aux travaux effectivement réalisés pour l'exercice clos au 31 décembre 2022, 3 K€ correspondant à une régularisation des honoraires provisionnés au 31 décembre 2021.

Agili3F

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Certification des comptes individuels et consolidés		
Fourni par le Commissaire aux comptes	134	0
Fourni par les membres du réseau du commissaire aux comptes		
Services autres que la certification des comptes		
Fourni par le Commissaire aux comptes		
Fourni par les membres du réseau du commissaire aux comptes		
TOTAL	**134**	**0**